

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Commune de Camoel

Le public est informé que par arrêté municipal en date du 13 janvier 2026 et par délibération du conseil municipal du 16 juin 2026 que Monsieur le Maire de Camoel a porté engagement d'une procédure de **modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**,

Mise à disposition du public d'un dossier papier

Du lundi 06 juillet au vendredi 07 août 2026 inclus,

Accessible aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie

Pendant cette durée de mise à disposition, le public pourra consulter les pièces du dossier et porter ses observations sur le registre dédié à la procédure.

Le dossier sera publié sur le site Internet de la mairie de Camoel à l'adresse suivante : <https://www.camoel.fr>

Les observations du public pourront être déposées par voie numérique : accueil@camoel.fr

À l'issue de la mise à disposition du public, le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal qui en délibérera et approuvera le projet de modification simplifiée n°1 du PLU, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

Le Maire,
Régis BOUISSON

